

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'ÉVÊQUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Présidente.

ETAIENT PRESENTS : Damienne FLEURY, Delphine FOUQUET, Annie LANCELOT, Chantal GOUPIL

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Philippine DANGREAU, Sylvie LAUTRU, Louis MASSARD, Mugnette LARUPE, Emma PAUMIER, Dominique BARRET qui donne pouvoir à Mme GOUPIL, Michelle BARON qui donne pouvoir à Mme LANCELOT, Isabelle TOUCHARD.

DEL 25-013 – Approbation du compte administratif 2024 C.C.A.S.

Rapporteur : Damienne FLEURY

Le compte de gestion présenté par le receveur municipal a été approuvé.

La concordance des opérations passées sur l'exercice 2024 par le receveur et l'ordonnateur étant arrêtée, le Conseil d'Administration est appelé à approuver le Compte Administratif.

L'exécution du budget de l'exercice 2024 fait apparaître les montants suivants :

FONCTIONNEMENT	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
Excédent antérieur reporté (Recette)	16 186,42 €		
Recettes	30 541,42 €	16 608,00 €	
Dépenses	30 541,42 €	12 647,82 €	
Résultat de l'exercice (hors résultat antérieur)		3 960,18 €	
INVESTISSEMENT	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
Recettes	581,44 €	0,00 €	
Dépenses	581,44 €	0,00 €	
Besoin de financement		0,00 €	
RÉSULTAT CUMULÉ		743,83 €	

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M57 ;

Vu le compte de gestion présenté par le receveur municipal et approuvé par le Conseil d'Administration ;

Vu le projet de Compte Administratif présenté par l'ordonnateur ;

Considérant la concordance des opérations passées sur l'exercice 2024 par le receveur municipal et l'ordonnateur dans le respect des crédits autorisés par le Conseil d'Administration ;

Le rapporteur propose d'approuver le Compte Administratif du budget de l'exercice 2024.

En application de l'article L2121-14 du CGCT, Madame la Présidente quitte la salle d'administration et laisse la présidence à Madame Chantal GOUPIL.

VOTE : Les membres du Conseil d'Administration décide d'approuver, à l'unanimité, la proposition.

Yvré l'Évêque, le 04 avril 2025

La Secrétaire de séance
Annie LANCELOT



La Présidente
Damienne FLEURY



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
MAIRIE
72530 YVRÉ L'ÉVÊQUE

Date de convocation : 18 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 4 - Votant : 6

Pour : 6 - Contre : 0 - Abstention : 0